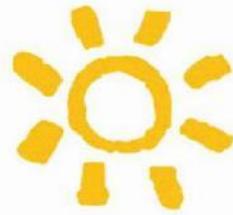


Ensemble, sauvons des enfants !



**La chaîne
de l'espoir**

www.chainedelespoir.org

Notre mission : permettre à des enfants de pays pauvres d'être sauvés et de reprendre le chemin de l'école.



La santé et l'éducation figurent parmi les droits fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Pourtant ils sont des millions d'enfants dans le monde à en être privés.

La Chaîne de l'Espoir refuse la détresse de ceux qui n'ont pas eu la chance de naître dans un pays où l'accès aux soins et à l'éducation est assuré pour tous.

Elle n'a de cesse de tout mettre en oeuvre pour réparer cette injustice du lieu de naissance !

La volonté, l'énergie, la compétence sont certes indispensables pour mener notre action.

Cependant, sans une formidable chaîne de solidarité : chirurgiens, médecins, infirmiers, bénévoles, familles d'accueil, convoyeurs, donateurs, parrains, artistes, institutions, entreprises partenaires...

Sans tous ceux qui s'engagent à nos côtés, nous ne pouvons rien faire pour sauver ces enfants.

Agir à nos côtés, c'est être acteur du développement durable des systèmes de santé des pays pauvres.

C'est construire l'avenir : celui d'un enfant, celui d'un pays, l'avenir du monde.

Nous sommes conscients de ne pouvoir changer le monde, mais ensemble, nous pouvons changer le destin de milliers d'enfants.

Parce qu'il n'y a pas d'avenir sans enfance, nous sommes tous concernés. Chacun, avec ses moyens, peut offrir l'espoir à ces enfants.

Pr. Alain Deloche
*Président Fondateur de
La Chaîne de l'Espoir*

La Chaîne de l'Espoir, fondée en 1994 par le Professeur Alain Deloche, est un réseau d'excellence et d'expertises médico-chirurgicales, un acteur de santé engagé dans l'accès aux soins des enfants les plus pauvres de pays en voie de développement.

Elle intervient aussi dans le domaine de l'éducation en assurant à des enfants défavorisés un soutien scolaire et médical.

Les Missions de La Chaîne de l'Espoir

Opérer et soigner les enfants

A l'origine, La Chaîne de l'Espoir a été créée pour transférer et **opérer en France des enfants souffrant de graves pathologies cardiaques** qui n'avaient aucun moyen d'accéder aux soins chirurgicaux dans leur pays d'origine.

Si la situation sanitaire le permet, La Chaîne de l'Espoir privilégie les soins des enfants sur place lors de missions opératoires ponctuelles. Ces missions permettent d'opérer, en peu de temps, d'une vingtaine d'enfants atteints de maladies relevant de la même pathologie. Les coûts sont ainsi moindres et l'enfant bénéficie d'un meilleur rétablissement car il reste dans son environnement.



Chaque année, plus de 100 000 sont soignés dont 5 000 enfants opérés, pour des pathologies relevant principalement de la chirurgie cardiaque, mais aussi orthopédique, réparatrice, neurologique et viscérale, en Asie, Afrique, Amérique du Sud, Europe de l'Est et au Moyen Orient

Former les équipes locales et construire des hôpitaux

La Chaîne de l'Espoir est engagée dans le **développement durable des systèmes de santé des pays en voie de développement**. La construction d'hôpitaux adaptés aux besoins locaux favorise le transfert de savoir-faire et de technologie et permet de soigner un plus grand nombre d'enfants. Les équipes médicales de La Chaîne de l'Espoir assurent également la formation pratique et théorique des équipes locales afin qu'elles acquièrent leur autonomie.



A ce jour, 3 hôpitaux ont été construits : **l'Institut du Cœur de Maputo** au Mozambique , **le Centre cardio-vasculaire de Phnom Penh** au Cambodge et **l'Institut Médical Français pour l'Enfant de Kaboul** en Afghanistan.

Enfin, le **Centre de Chirurgie Cardiovasculaire et Thoracique de Fann** au Sénégal a été entièrement équipé par La Chaîne de l'Espoir, pour pouvoir y pratiquer des opérations à cœur ouvert.

La Chaîne de l'Espoir développe actuellement d'autres projets, notamment en Asie et en Afrique.

Favoriser l'éducation

Les enfants sont les premiers touchés par la dénutrition, la maladie, l'exploitation et les carences éducatives. C'est en les préparant correctement à leur vie future et en encourageant leur accès à l'éducation que nous garantirons le développement des prochaines générations.

Ces programmes visent à favoriser la scolarisation de enfants les plus démunis, notamment les petites filles, en leur fournissant chaque année du matériel scolaire, un uniforme, des vêtements, un suivi médical et sanitaire ainsi qu'une alimentation équilibrée.



Nous intervenons au Togo, au Bénin, en République démocratique du Congo, au Cambodge, en Thaïlande, en Inde, au Népal, en Afghanistan et au Pérou.

Intervenir en urgence



Mettre son expertise et ses réseaux au service des enfants victimes de catastrophes humanitaires : envoi d'équipes médicales et chirurgicales, de médicaments, de matériel...



Les Chiffres Clefs

160 missions internationales

100 000 enfants bénéficiaires de nos programmes de soin

5 000 enfants opérés chaque année

11 000 enfants bénéficiaires de nos programmes éducatifs.

3 hôpitaux ouverts :

250 chirurgiens, médecins, infirmiers bénévoles.

300 familles d'accueil bénévoles.

220 000 donateurs.

150 entreprises et institutions partenaires.

Plus de 30 bureaux et correspondants médicaux dans le monde

Un geste simple, mais vital, pour sauver un enfant :

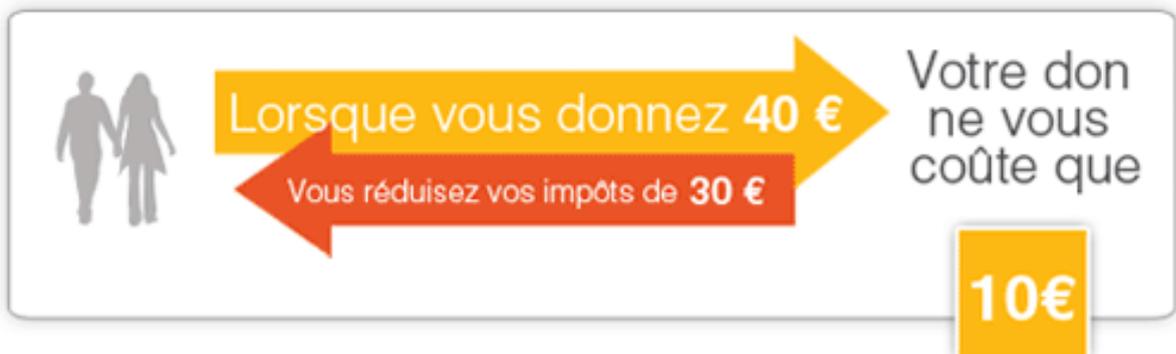
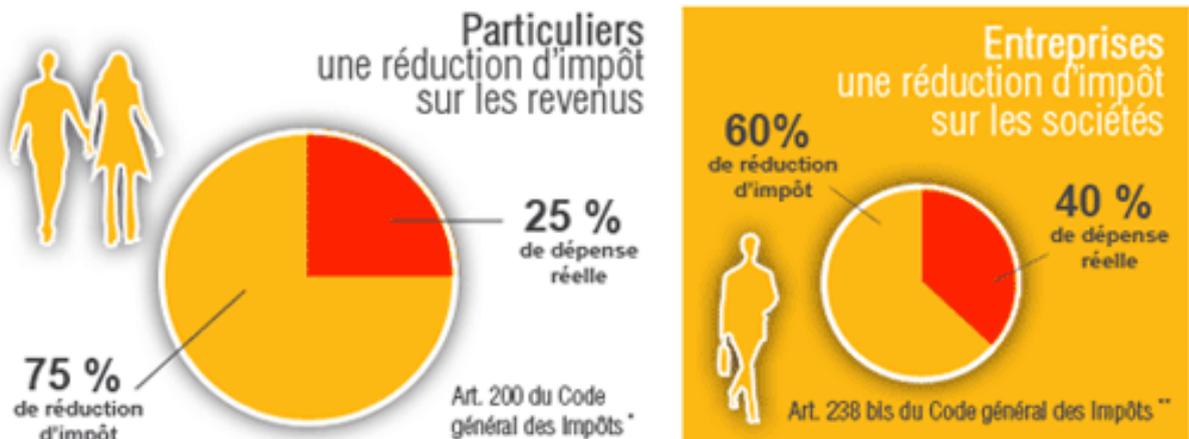
de 5 000 € à 10 000 € > un enfant opéré en France

de 2 000 € à 3 000 € > un enfant opéré dans son pays

1 380 € > un enfant parrainé pendant 5 ans

La Déduction Fiscale

LORSQUE VOUS FAITES UN DON À LA CHAÎNE DE L'ESPOIR VOUS AVEZ DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS



SI 100 PERSONNES DONNENT 40 € NOUS POUVONS SAUVER 1 ENFANT

4000 € =



Coût moyen de l'opération d'un enfant



La chaîne de l'espoir

Pour les particuliers assujetties à l'impôt sur le revenu

Art. 200 du Code général des Impôts

Si vous êtes imposables, vos dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75% de leur montant dans la limite de 521 €.

Au delà de ce montant, la réduction d'impôt est de 66% dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au delà de 20%, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes). N'oubliez pas de joindre à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous adressons. Pour les particuliers et pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu :

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés

Art. 238 bis du Code général des Impôts

L'ensemble de vos versements au titre du mécénat vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille de votre chiffre d'affaires H.T. Au delà de 0,5%, ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les 5 exercices suivants dans la limite de 0,5% s'appliquant au total des versements. Nous vous enverrons un reçu fiscal.



« Sauver un enfant, c'est sauver le monde »